

Le recours aux experts: un avantage ou une menace?

The use of experts: an advantage or a threat?

DAHOU Taoufik, Docteur en droit public et sciences politiques

Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation

Casablanca Settat

FAKIRI Azedine, Doctorant en sciences politiques

Université Mohammed V, faculté de Souissi

Résumé

Pour M. Weber, l'émergence des techniciens comme corps qui détient des compétences, dans la sphère politique, est un élément déterminant qui caractérise la société moderne et qui permet par la suite la réalisation du processus de rationalisation.

Dans la même acceptation, on peut remarquer qu'aujourd'hui, surtout avec l'émergence des nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC), la technique a pu intervenir dans tous les secteurs et a touché toutes les activités humaines, y compris la gestion de la chose publique. La raison pour laquelle nous pouvons dire que l'action publique n'est plus l'apanage d'une fonction de programmation des partis au pouvoir, mais elle est « colonisée » par des acteurs nés en dehors de la volonté des peuples, pour décider paradoxalement leurs sorts. C'est-à-dire que l'ère saint-simoniste, fondée sur des habitudes de précisions, peut acculer l'héritage démocratique de deux siècles.

Dans ce contexte les experts sont considérés des acteurs qui ont la capacité de faire valoir leur point de vue et leur vision sur l'action de l'Etat. Dans la mesure où les problèmes collectifs commencent à s'identifier désormais sur des bases scientifiques et d'une manière, apparue dépolitisée.

Dans cette logique, nous demandons si l'expert est un acteur qui aide à décider ou à légitimer, et si les hommes politiques sont devenus des consommateurs.

Abstract

For M. Weber, the emergence of technicians as a body with skills in the political sphere is a decisive element characterizing modern society and subsequently enabling the process of rationalization.

In the same vein, we can note that today, especially with the emergence of new information and communication technologies (NICTs), technology has been able to intervene in all sectors and has affected all human activities, including the management of public affairs. This is why we can say that public action is no longer the prerogative of the ruling parties' programming function, but has been "colonized" by actors born outside the will of the people, paradoxically to decide their fate. In other words, the Saint-Simonist era, founded on the habits of precision, can overtake the democratic heritage of two centuries.

In this context, experts are seen as actors with the capacity to assert their point of view and vision on state action. Insofar as collective problems are beginning to be identified on a scientific basis and in a way that appears to be depoliticized.

With this in mind, we ask whether the expert is an actor who helps to decide or to legitimize, and whether politicians have become consumers.

Introduction

La prolifération des nouvelles technologies d'information et de communication, le rôle grandissant des ONGs, l'émergence des nouveaux concepts tels que la bonne gouvernance, le développement durable, ainsi que l'osmose, qui ne cesse de s'accroître entre le secteur privé et le secteur public dans les domaines du marketing, l'audit, management...etc., sont tous des facteurs qui ont eu un impact considérable sur la gestion de la chose publique, qui est censée de suivre ces nouvelles données.

Dans ce contexte, des nouveaux instruments, dérivés du new public management, sont apparus et progressivement ont pu intégrer l'univers politique.

Leur fonction est la garantie d'une décision publique qui est, d'une part, capable à cerner la complexité des besoins qui ont accompagné cette nouvelle aire, et d'autre part, d'assurer le développement.

En effet, ces nouveaux instruments s'intègrent dans une vision pragmatique qui met la question de la gouvernabilité de la société actuelle au cœur de la réflexion.

C'est avec cette acceptation liée à l'ambition modernisatrice d'Etat, la technicisation de l'action publique se repère, en valorisant le recours aux experts et à l'esprit entrepreneurial, ainsi qu'aux nouvelles techniques, tels que les procédures contractuelles par exemple, qui se voient garants de l'efficacité et de l'efficience.

L'objectif affiché de ce processus est la satisfaction des besoins de la société, qui ne cessent de s'augmenter, d'une manière renouvelée et la réalisation du rendement, qui caractérise l'esprit d'entrepreneur.

L'influence de ce mouvement s'est remarquée dans l'esprit même des promoteurs et les concepteurs des politiques publiques, dans la mesure où l'action publique « technicisée » se voit comme une réalité inévitable qui nourrit leurs représentations. Et c'est « en référence de cette image cognitive, les acteurs organisent leurs perceptions du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action »¹.

Cette réalité conduit à la modification au niveau de la décision publique, dans la mesure où elle n'est plus prise par l'Etat d'une manière autarcique, mais elle est devenue le résultat d'un processus de négociation et de concertation, entre plusieurs acteurs qui se différencient par leurs intérêts et leurs stratégies.

Dans cette perspective, les politiques publiques déterminées par la logique TOP/DOWN (décisions publiques imposées qui viennent du haut), où l'Etat est l'acteur principal, se sont transformées à des actions publiques, guidées par la logique BOTTOM/UP (décisions publiques qui reflètent la pluralité d'acteurs).

Dans le même ordre d'idées et face à un environnement, de plus en plus, incertain, globalisé et interdépendant, on se tourne plus vers d'autres acteurs, tels que les experts, qui ont la capacité de fournir des éléments qui aident à prendre des décisions considérées « bonnes » et caractérisées par une certaine légitimité, d'une part, et d'autre part, leur intervention forme un

¹ Pierre Muller, Les politiques publiques, que sais-je ? Edition PUF, 1990, p57.

des instruments majeurs pour renouveler la manière avec laquelle la chose publique est entreprise.

Cet article a pour objectif d'analyser *l'impact engendré par l'intervention de l'expert sur les règles du jeu politique et la prise de décision publique.*¹

Le primat de la technologie impose de soumettre l'action publique à l'idéologie technocratique car la complexité des enjeux de la décision nécessite de faire appel au savant notamment à l'expert.

Dans cette perspective, les problèmes s'identifient désormais sur des bases scientifiques reléguant l'homo politicus à des interventions de seconde zone.

Donc nous pouvons dire que l'action publique n'est plus l'apanage d'une fonction de programmation des partis au pouvoir, mais elle est « colonisée » par des acteurs nés en dehors de la volonté des peuples, pour décider paradoxalement leurs sorts. C'est-à-dire que l'ère saint-simoniste, fondée sur des habitudes de précisions, peut acculer l'héritage démocratique de deux siècles.

Dans ce contexte, la société peut tolérer la dépolitisation des problèmes. Si oui, elle n'avait pas besoin de l'Etat providence.

Les experts ont la capacité de faire valoir leur point de vue et leur vision sur l'action de l'Etat. Dans cette logique, les hommes politiques sont devenus des consommateurs et des commanditaires.

La réflexion sur cette problématique reflète des intérêts majeurs, tout d'abord c'est une contribution à l'élaboration d'une piste de recherche sur un sujet relevant d'une dichotomie opposant le politique et l'expert (considéré détenteur du savoir), et aussi une étude de l'intervention d'un acteur qui croit aux chiffres et au rendement plus que la cohésion sociale et la pérennisation de l'Etat.

La nature de la thématique nous conduit à conjuguer entre plusieurs approches.

Tout d'abord, l'approche historique qui va nous aider à identifier les origines de l'intervention des experts dans le champ politique.

Puis l'approche socio-politique, qui va nous servir d'éléments explicatifs de l'importance prise par l'expertise, comme forme de pratique sociale qui a intégré la scène politique.

Et enfin, pour mettre la lumière sur la réaction de différents acteurs et sur leurs règles du jeu politique, face à ce processus de technicisation de l'action publique, nous allons faire appel à l'approche organisationnelle, qui va constituer le cadre théorique pour analyser et expliquer les différentes interactions.

I) Le passage d'une politique publique à une action publique

¹ Nous notons que nous allons s'interroger essentiellement sur l'expertocratie (le pouvoir de l'expert) ainsi que l'impact de son intervention sur le paradigme démocratique et sur la légitimité du politique.

Les perfectionnements techniques ont eu un impact considérable sur la structure et le fonctionnement des systèmes politiques.

Jusqu'au dernier quart du XX siècle, on peut définir les politiques publiques comme l'action des autorités publiques c'est-à-dire celle des gouvernants élus et de l'administration.

Dans cette vision stato-centré et top/down des politiques publiques, l'Etat se considère l'acteur central et principal qui assure et produit le changement dans la société. Ses moyens recouvrent les ressources classiques à savoir: une administration qui met en œuvre et évalue, un personnel, un budget, un cadre normatif d'action et des techniciens.

Dans ces conditions, la décision est imposée par une élite éclairée à savoir le corps technocratique.

En fait les technocrates détenaient un monopole contrarié de la définition des politiques publiques basée sur la rationalité de leurs pratiques professionnelles¹. C'est-à-dire que les politiques publiques étaient l'apanage d'un groupe social et technique autorégulé par la discipline savante.

Certes, l'Etat doit beaucoup à la technicité de ses fonctionnaires qui monopolisent le savoir et les techniques pour définir et mettre en œuvre les politiques publiques. Mais reste à rappeler que les technocrates agissaient dans un univers relativement cohérent et relativement stable (Gilles Massardier 2003).

De ce fait, l'administration impose à ses membres une série de comportements encadrée par la voie hiérarchique, et assure le façonnement des politiques publiques dans une logique descendante. Ainsi la stabilité de leur champ d'action est due à la relation entre Etat/société.

Selon Gilles Massardier « lorsque des acteurs extérieurs à l'administration interviennent dans la fabrication des politiques publiques, c'est dans le cadre des relations dites néo-corporatistes ou, à tout moins, de relations étroites entre les secteurs et les ministres qui en ont charge »².

Dans cette perspective, on peut dire que l'administration est pensée comme l'élément rationnel de l'Etat dont la fonction est la mise en œuvre des volontés des élites politiques.

Dans ce sens, les politiques publiques s'intègrent dans une acceptation stato-centré/rationnel.³

Avec les transformations au niveau des modes de gouvernement, et l'émergence des nouvelles articulations entre autorités publiques et acteurs économiques et sociaux dans un contexte internationalisé, cette acceptation va avoir des limites, en cédant la place à une autre rationalité en politique publique, à la fois limitée, incrémentale polycentrique et décentralisée.

Pour Gilles Massardier, il n'y a que quatre éléments qui différencient les politiques publiques de l'action publique¹:

¹ Gilles Massardier, politiques et action publiques, op.cit p 92.

² Gilles Massardier, politiques et action publique, p93.

³ Dans cette acceptation les politiques publiques sont définies par une rationalité a priori, une finalité choisie et univoque (le droit, couts/avantages) ainsi par la centralité d'un acteur principal, à savoir l'autorité publique dans une vision descendante (top/down).

- L'amplification de la dédifférenciation comme l'augurent les réseaux d'action publique et la contractualisation.
- La nature des rapports, très hiérarchique et ordonnés en matière des politiques publiques dans le cas du néo-corporatisme d'un côté, plus horizontaux, très concurrentiels et moins prévisibles dans l'action publique d'un autre côté.
- Le nombre des relations étant donné le « surpeuplement » des acteurs « privés » qui ne peuvent alors revendiquer ni un monopole d'accès à l'Etat ni l'autonomie dans la gestion de leur secteur.
- Enfin, la fin du « régime de commandements », avec l'émergence d'acteurs organisés et pertinents qui confrontent leurs rationalités à celles des technocrates.

Avec ce changement, ceux qui n'étaient que les cibles des politiques publiques, sont devenus des acteurs qui peuvent alimenter le processus décisionnel.

Dans cette logique, l'administration s'est tournée vers la communication institutionnelle dans l'espace public en instaurant des nouveaux modes de gouvernement qui aboutissent à assurer le passage d'une logique top/down à une logique Bottom/up.

Parmi les outils et les instruments qui marquent ce passage on trouve la concertation, la négociation ainsi que le recours à l'expertise.

a) La concertation et la négociation: nouvelles formes de fabrication de la décision publique.

Pour Mermet Laurent, la concertation s'apparente à « un régime de décision marqué par la recherche partielle d'accord. [...] qui laisse (plus ou moins de) place à des pratiques et à des moments de recherche d'accord: négociations, délibérations publiques, participation, etc. et où ces accords partiels sont susceptibles d'affecter les résultats de la décision »².

Marlène Thomassin, dans un article intitulé « Pratiques de la négociation dans les projets urbains ou la « fabrique » de décisions concertées en vue de réduire le risque d'inacceptabilité sociale »³ distingue deux formes de concertation:

- La concertation monologique: elle prend la forme d'une communication unilatérale⁴
- La concertation dialogique: elle repose sur le dialogue qui va contribuer à l'émergence d'un véritable espace public, où les choix publics peuvent être débattus entre les élus, les fonctionnaires et les citoyens, dans une logique participative.

Dans cette perspective, on assiste à l'émergence des nouveaux canaux de fabrication des politiques publiques qui participent à retirer à l'Etat le monopole de gestion de la chose publique.

¹ Gilles Massardier, op.cit p 95.

² MERMET Laurent (2005), *Concertations orchestrées ou négociations décisives ?* tome1: moments et modes de recherche sur les projets d'infrastructure qui mettent en jeu l'environnement et les ressources naturelles, ENGREF, 2005, p58.

³ <http://www.cairn.info/revue-negotiations-2009-1-page-185.htm>.

⁴ Ce type de concertation est conçu par le citoyen comme une manipulation exercée par les élus et/ou les fonctionnaires (techniciens) afin de les faire adhérer à une politique publique.

Dans la mesure où les puissances publiques, l'Etat aux premières loges, se trouvent concurrencées par des nouveaux acteurs qui se caractérisent par leur capacité à faire valoir leurs ressources, leurs points de vue et leur logique d'action.

Patrice Duran, souligne que « ce n'est plus seulement la participation des "forces vives" qui est requise, mais bien leur inclusion dans le système de décision et de gestion publique »¹.

Cette inclusion, dans la fabrication de la décision publique, permet à ces nouveaux acteurs, à imposer leurs intérêts particuliers.

Dans ce contexte, les politiques publiques montrent plus l'image d'un « surpeuplement »², ce qui a bouleversé même l'architecture de l'intérêt général.

Ainsi, le monopole de l'Etat dans les politiques publiques se retrouve réduit par la prolifération des espaces publics comme lieux d'échanges et de controverses sur la définition des problèmes publics et des modes de leur résolution. Dans la mesure où les puissances publiques se trouvent concurrencée par une autre forme d'expression émergente à savoir: l'opinion publique.

On note que ces espaces publics peuvent être ouverts, fermés, des lieux confinés de hiérarchisation de la parole, ou cloisonnés.

Ce mouvement encadré par une approche participative a favorisé le passage des politiques définies comme étant stato-centrées et top/down à une action publiques à la fois polycentrique et négociée.

b) L'expert: pour aider à décider ou.... Pour légitimer ?

Selon Jean-Louis Genard « l'espace public souffre d'un déficit important de ses médiations avec la société. Et les développements tentaculaires de l'administration, comme sa bureaucratisation, sont l'objet de critiques sévères »³. Ce qui mène à dire qu'on est plus dans la logique selon laquelle la société est régulée par décret. Cette logique apparaît dépassée.

Dans ce contexte, il est devenu indispensable d'introduire de l'expertise qui va permettre, non seulement, d'éclairer les décideurs, mais aussi de légitimer les choix opérés.

Pour B. Godin « la science permet d'objectiver les décisions publiques, c'est-à-dire de dépersonnalisation et de désobjectiver les choix »⁴. Et Steve Jacob et J-L Genard confirment que « en raison de la complexification de la conduite des affaires publiques, l'Etat est devenu un grand consommateur et commanditaire de l'expertise »⁵.

Ce changement au niveau de la stratégie de l'Etat s'explique par la domination du courant managérial qui valorise l'emploi de nouvelles techniques qui permettent l'accroissement de l'efficacité.

¹ Duran, penser l'action publique, LGDJ, 1999, P18.

² Gilles Massardier, politiques et action publique, p77.

³ J.L Genard, les dérèglements du droit, entre attentes sociale et impuissance morale, Bruxelles, Labor, 2000, P 43.

⁴ B.Godin, « de l'utilisation symbolique et idéologique de la science », bulletin d'histoire politique, 1999, 7 /3, p79-80.

⁵ Steve Jacob et J-L Genard , Expertise et action publique , , Ed université de Bruxelles, 2004 , p9.

Selon Pierre Muller, l'émergence du management public, en renforçant l'image de rationalité et de modernité de l'administration, est synonyme d'une nouvelle représentation du rôle de l'Etat dans la société.

Cette logique d'action a permis le renforcement de la place de l'expert comme acteur incontournable dans l'action publique.

A côté de sa capacité d'orienter, d'influencer et de légitimer les décisions politiques, on assiste à l'émergence d'une forte conscience, de la société en général et de l'univers politique en particulier, vis-à-vis le rôle de l'expertise qui permet de prendre des décisions opportunes.

Pour mieux comprendre l'apport de l'expertisée dans la technicisation de l'action publique, nous avons vu qu'il est important d'étudier son évolution tout en prenant le cas de « Think Tanks » qui va nous aider, par la suite, à mettre la lumière sur son institutionnalisation.

II) Le recours aux experts: vers une institutionnalisation de l'expertise.

Corinne Delmas mentionne que « l'histoire et la sociologie montrent combien les savoirs sont porteurs de visions du monde qui orientent le traitement des situations auxquelles ils sont appliqués. Ils produisent des effets de cadrages ».¹

Certes, l'intégration de l'expertise dans la gestion des affaires publiques représente un trait général des sociétés contemporaines. Ce qui est confirmé par des études et des recherches qui analysent le rôle des idées et de l'expertise, en promouvant « une approche cognitive des politiques publiques ».²

Parallèlement aux crises qui ébranlent la légitimité de l'Etat, vers la fin des années soixante-dix, « émerge le paradigme managérial qui entend remplacer les dépensiers politisés par des gestionnaires efficaces ».³

Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence d'une nouvelle doctrine managériale, ce que Christopher Hood⁴ appelle la révolution intellectuelle.

Selon cette logique, le « new management public » représente le nouveau référentiel de la politique publique contemporaine en remplaçant la doctrine bureaucratique. Ainsi on peut opérer une évolution à travers de nouveaux principes, règles et instruments⁵:

- Démembrement des administrations en petites unités.
- Décentralisation.
- Externalisation par privatisation et contractualisations uniformes.
- Séparation des fonctions de pilotage et de mise en œuvre
- Renforcement d'accountability (redevabilité) des administrations et leurs agents... etc.

¹ Corinne Delmas, sociologie politique de l'expertise, Ed la découverte, Paris 2011, P71.

² P. Muller et Y. Surel, l'analyse des politiques publiques, Paris, Montchrestien, 1998.

³ M. de Vries, « les nouvelles fonctions des lois et leurs implications pour l'Etat et la gouvernance », revue internationale des sciences administratives, 2002, 68/4, p.697.

⁴ C. Hood, Explaining Economic Policy Reversals, Buckingham, Open University Press, 1994.

⁵ Corinne Delmas, sociologie politique de l'expertise, op.cit, P73.

Résultat des avancées des connaissances en économie et gestion, le new management public, qui se présente comme doctrine de gestion publique, s'imposerait aux administrations en raison de son utilité et son efficacité.

Ce nouveau mode de gestion publique, qui donne le primat au savoir et dont les indicateurs de performances et les outils d'évaluation font une grande partie, s'accompagne, aussi, d'une montée en force des experts privés comme forme de modernisation de l'action publique et même une des principes de la bonne gouvernance.

Cette mutation va être opérée avec une nouvelle inflexion de l'expertise: « affirmation des cabinets de consultants internationaux en tant qu'experts de la modernisation d'un marché institutionnel de l'expertise, imposition du modèle la grande entreprise privée, institutionnalisation d'un marché international de l'expertise »¹.

En effet on assiste à une augmentation des dépenses consacrées aux consultants, accompagnée d'une augmentation de la production des professionnels qui assure non seulement la légitimité des décisions politiques mais aussi garantit la mise en œuvre des procédures qui est parfois subordonnée à la mobilisation des connaissances.

Ces évolutions mènent l'expertise à se situer au cœur de la décision publique et contribuent à la formation d'une classe d'élite éclairée et institutionnalisée.

a) Le phénomène des think tanks.

Visant à réduire l'incertitude par la production et la mobilisation des connaissances, la diffusion du recours à l'expertise s'avère aujourd'hui un élément majeur dans la conduite de l'action publique moderne. C'est pour cette raison, il s'est avéré nécessaire d'étudier son institutionnalisation.

En effet « la science politique s'est enrichie, dans l'étude des phénomènes d'institutionnalisation de l'expertise, de la notion des think tank »².

Ces « réservoirs à penser » ont vu le jour en Grande-Bretagne en 1884, avec la création de la Fabian Society, et aux Etats unis avec la fondation Carnegie pour la paix internationale en 1910. Mais dans ces derniers que Les think tanks ont pris leur essor.

En effet, l'expertise est mobilisée pour défendre des intérêts « pluriels », et participer aux mécanismes de négociation qui rythment le processus décisionnel américain.

Ce constat est dû à « la nature fragmentée et décentralisée du système politique américain, ainsi que l'éclatement de l'administration fédérale (l'empêchant de prétendre à une centralisation de l'information) et sa porosité (avec des transferts fréquents entre sphères privée et publique) »³.

A côté de ces facteurs, qui ont participé à leur succès, s'ajoute un élément majeur dans l'évolution de ces organisations à savoir: l'appui financier des industriels et plus encore d'hommes d'affaires, et aussi les stratégies de lobbying.

Les spécialistes distinguent deux types de think tanks:

¹ Ibid p76.

² Ibid, p77.

³ Cadiou Stéphane, op.cit, p7.

1- Ceux qui s'affichent politiquement neutres et indépendants, et mettent l'accent sur le caractère scientifique de leurs analyses. Pour ce type on trouve les "universités sans étudiants" (Russell Sage Foundation, Institute for Government Research) et les "instituts de recherche sous contrat" (RAND Corporation, Urban Institute) qui ont des liens plus réguliers avec les agences gouvernementales sous la forme de contrats.

2- Ceux qui se consacrent à la défense des intérêts: ils sont moins soucieux du respect des canons académiques et se mobilisent et travaillent à la promotion des intérêts d'un groupe social, pour ce type on trouve les "advocacy tanks" (Center for Strategic and International Studies, Heritage Foundation) et le "party think tanks" (American Enterprise Institute).

Aujourd'hui les think tanks se développent progressivement en Europe et s'observent dans autres contextes, et selon Keith Dixon dans son travail, les évangélistes du marché les intellectuels britanniques et le néolibéralisme (1998), et François Denord, dans son travail libéralisme version française, histoire d'une idéologie politique (2007), ces organisations ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la diffusion de l'idéologie néolibérale.

A cet égard, elles devaient, selon Keith Dixon, « être appréhendées comme des vecteurs privilégiés de l'activisme politique de certains intellectuels, points d'appui essentiels pour influencer sur les champs économique et politique »¹.

En général on peut dire que les think tanks sont les témoins d'une perméabilité des frontières, entre les espaces de pouvoir et de savoir, dans la mesure où en raison de leur rayonnement intellectuel et médiatique, ces organisations contribuent à la définition ainsi qu'à l'inscription sur l'agenda politique de certains problèmes.

Prendre en compte les rapports multiples entre savoir et pouvoir, science et politique, suppose affiner la définition de l'expert et de l'expertise.

b) Expert et expertise: Enjeux de définition² ...et objets de critiques.

La redéfinition des formes d'action publique (avec notamment les exigences du diagnostic et d'évaluation), l'exacerbation des risques, la technicisation du travail politique...etc. sont tous des facteurs qui ont favorisé la montée de l'expertise, qui reflète également une évolution des représentations de l'action politique. Dans cette logique l'expert est devenu un acteur inévitable pour établir des traitements adéquats qui aident à la prise de décision.

Mais l'expertise, qui s'impose aujourd'hui d'une manière forte dans l'univers politique, demeure toujours une problématique à appréhender.

Dans cette logique les chercheurs ont proposé de différentes approches de l'expertise, dont sa définition constitue toujours un enjeu.

Dans un premier temps on va approcher l'expertise à partir des dimensions diverses, à savoir: la compétence, la demande sociale et l'inscription dans l'espace public, puis dans un deuxième temps on présentera une approche alternative de l'expertise.

¹ Corinne Delmas, sociologie politique de l'expertise, op.cit, p 78.

² Nous notons que dans cette partie de définition de l'expertise, nous allons s'appuyer sur les travaux de Corinne Delmas.

Dès le 19 siècle, l'expertise prend la forme à travers les figures de l'expertise judiciaire, puis l'expertise professionnelle. Leur intervention, pour dire 'le vrai', est due à l'existence d'une situation d'un conflit ou d'un litige. Cette définition de l'expertise apparaît limitée vu sa dimension sectorielle.

Dans cette perspective, l'expertise est synonyme de la compétence renvoyant à la détention du savoir et du savoir-faire. Et l'expert est celui qui est considéré apte scientifiquement et techniquement pour fournir des avis d'une manière objective, en prenant la distance nécessaire par rapport à l'objet et ses intérêts privés.

Cette définition, qui est liée à la compétence permet, d'une part, de distinguer entre l'expert généraliste et l'expert spécialiste (détenteur d'un savoir technique précis). Et d'autre part, d'analyser l'expertise comme rôle social¹, dans la mesure où l'expert, via son intervention, est soucieux d'être utile, veille à l'accomplissement de la performance, et prend en compte l'acceptabilité sociale et la faisabilité politique.

Certes, la compétence est un élément important dans la définition de l'expertise, mais elle reste un critère insuffisant. A cet égard la demande sociale et le mandat constitueraient des composantes indispensables pour la définition de l'expertise².

Cette deuxième définition de l'expertise met l'accent sur l'existence d'une demande sociale, comme étant son élément constitutif.

On parle ici du versant utilitaire de l'expertise, de l'application des sciences ainsi de leurs rapports avec la pratique.

Dans ce sens l'expert, détenteur du savoir, est mandaté par une autorité pour fournir son avis.

Cette définition nous permet de dire qu'on peut parler de l'expertise, lorsqu'il y a une rencontre entre une situation problématique et un savoir spécialisé capable de la surmonter dans un cadre institutionnalisé.

Mais reste à savoir, qu'est ce qu'on entend par la demande sociale ?

« L'expression « demande sociale » suggère que des acteurs extérieurs du monde scientifique contribue à la définition des problèmes des recherche et que les enjeux politiques peuvent fortement contribuer à définir le cadre des recherches et accélérer les efforts tout en les circonscrivant à certains intérêts privés »³.

Elle se traduit par l'association de divers types d'acteurs (chercheurs, représentants d'organismes divers...) censés de représenter la société civile.

Cette conception d'une demande sociale permet de penser les procédés par lesquels un auteur invente et diffuse un besoin social. Ce qui converge avec une expertise indépendante, au profit d'un projet plus au moins autonome de services à la société ou une pratique sur celle-ci⁴.

¹ Ibid. p10.

² Ibid. p11.

³ Corinne Delmas, pour une identification non positiviste de l'expertise, cahiers politiques (expertise et action publique) sous la direction de Dominique Dammame et Thomas Ribemont, Ed l'Harmattan, p20.

⁴ Corinne Delmas, pour une identification non positiviste de l'expertise, op.cit, p21.

Mais cette définition, qui considère que la demande sociale est un critère fondamental de l'expertise, reste restrictive. Ce qui nous conduit à mettre la lumière sur la finalité politique de l'expertise.

Dans cette logique, s'intègre une autre vision selon laquelle l'inscription dans l'espace public est un élément essentiel de l'expertise. C'est-à-dire que via leurs discours, les experts vont nécessairement remplir une fonction sociale et répondent à une finalité politique tout en assurant l'avènement d'un autre acteur à savoir: l'opinion public.

La recherche sur l'expertise nous mène vers une de ses caractéristiques fondamentales à savoir: le jugement.

En effet elle consiste à offrir un prédicat à un sujet au moyen des argumentations. Dans cette perspective l'expert est chargé de "rapprocher les différentes composantes d'une « situation problématique » au sein d'une série de jugements, capables de définir une causalité à partir de laquelle une décision doit être prise"¹, tout en mobilisant des équipements considérés garants de la légitimité:

- La production de normes au sein du jugement de l'expert.
- La mise en récit du jugement.
- L'usage de l'arbre des causes qui permet de remonter plus lointain pour chercher les causes indirectes ou non apparentes ...
- Le langage de vérité.
- La mise en œuvre de différents types de l'argumentation tout en adoptant un raisonnement enchaîné.
- L'existence d'une vulgate et d'un contenu dans l'argumentation.

Il nous semble que l'activité experte s'appuie, à côté de l'existence d'une rhétorique, sur des ressources externes qui sont forcément composites, et qui associent « des séquences conceptuelles issues de cadres disciplinaires producteurs de vérité (sciences de la nature et de la vie, droit, sciences sociales, etc....) et les machineries »².

Soucieux de comprendre le monde pour le changer et le transformer, l'expert se situe entre le savant et le politique

Certes, on peut qualifier l'expert, caractérisé par sa vision pratique de ses compétences scientifiques, comme étant un intellectuel en raison de son autorité savante, son autonomie et son engagement. Mais on assiste, souvent, à une forte tension entre les deux, expert et savant, lorsqu'il s'agit du contrôle des relations avec le politique, dans la mesure où l'expert, vu sa compétence, peut peser sur le processus décisionnel mais c'est au détriment de son autonomie et la conservation de sa crédibilité scientifique.

Dans cette logique, l'expertise est menacée et susceptible de recevoir des critiques issues de son espace d'origine.

¹ Jean Yves Trépos, la sociologie de l'expertise, que sais-je ?, Ed PUF, 1996, P50.

² Jean Yves Trépos, la sociologie de l'expertise, op.cit, p 66.

Conclusion

Plusieurs auteurs voient que les excellentes décisions politiques peuvent être prises par des sages, connus par leur savoir supérieur, d'une manière autoritaire, ce que Tocqueville appelait: « le despotisme intelligent » afin d'éviter toute erreur politique. Tout en affirmant l'idée selon laquelle « toute science est une connaissance certaine et indubitable ».

Mais d'autres voient le contraire tout en confirmant que dans un régime démocratique, les décisions collectives doivent être prises par la majorité, directement ou par le biais des élus. Et par conséquent elles (décisions) sont à la fois légitimes et acceptables, vu qu'il s'agit de la volonté de la majorité, et moralement sont considérées correctes car on offre plus de chance de parvenir aux meilleurs choix. Mais cette vision a montré ses limites.

En relation avec l'intervention de l'expert dans la sphère politique, Habermas confirme que « trop souvent les scientifiques se voient transformés en "expert" et [...] viennent cautionner de leur autorité usurpée des décisions gouvernementales ou patronales. L'expertise scientifique utilisée pour camoufler les responsabilités politiques ou économiques est l'une des conséquences les plus néfastes de la mythification de la science »¹. Et il ajoute que l'expertise de quelques-uns empêche la compétence de tous.

¹ Céline Granjou, Presses Universitaires de France, « Cahiers internationaux de sociologie » 2003/1 n° 114, p 177.